

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 2

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle (*partie après la question n°16, pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL*), LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, M. NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

EXCUSES : M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. MILLION-ROUSSEAU Daniel ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2019 BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil de Communauté,
 Sur proposition de la commission des finances réunie les 12 et 18 mars 2019,
 Après délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2019 les subventions ci-dessous :

Organismes ou Associations	Montant Réalisé 2018	Montant sollicité 2019	Proposition Commission Finances	Montant voté 2019	Résultat du Vote
Mairie Enchastrayes Piscine	15 000,00 €	- €	- €	- €	
Mairie Barcelonnette CLSH (1)	41 000,00 €	35 500,00 €	35 500,00 €	35 500,00 €	à la majorité
Mairie Barcelonnette SUD LABS (1)		800,00 €	800,00 €	800,00 €	à la majorité
Mairie USP CLSH (2)	5 570,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à la majorité
Divers			10 000,00 €	10 000,00 €	à l'unanimité
Total Art 657341	61 570,00 €	40 300,00 €	50 300,00 €	50 300,00 €	
CC Guillestrois Queyras PS1	- €	3 249,00 €	3 249,00 €	3 249,00 €	à l'unanimité
CC Serre-Ponçon PS1 Piter		75,00 €	75,00 €	75,00 €	à l'unanimité
CC Guillestrois Queyras PS2	- €	2 778,00 €	2 778,00 €	2 778,00 €	à l'unanimité
CC Serre-Ponçon PS5 Piter		6 050,00 €	6 050,00 €	6 050,00 €	à l'unanimité
Total Art 657358	- €	12 152,00 €	12 152,00 €	12 152,00 €	
<u>Collège A Honorat (3)</u>					
Section Sportive Ski Alpin	10 400,00 €	18 000,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €	à la majorité
Section Sportive ASM	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à la majorité
Section Ski Nordique	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à la majorité
<u>Lycée A Honorat (4)</u>					
Sect Amgt Horaire Ski Alpin	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	à la majorité
Option Bi Qualification	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	à la majorité
EPS Enseignement Complt	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à la majorité
<u>Association Sportive</u>					
Section UNSS	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	à l'unanimité
Total Art 65738	31 400,00 €	39 000,00 €	31 400,00 €	31 400,00 €	
Association Pays Sud (5)	68 596,92 €	130 809,00 €	130 809,00 €	130 809,00 €	à la majorité
Association Ubaye Elite (6)	27 000,00 €	29 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	à la majorité
Comite Dévlp Agricole	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Alpes Hte Prov Initiative (7)	5 793,00 €	5 733,00 €	5 733,00 €	5 733,00 €	à l'unanimité
Mission Locale	7 495,00 €	8 189,00 €	- €	- €	
Agence Développement 04 (8)	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	à la majorité
Fondus Ubaye Mucoviscidose	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité
CBE Espace Coworking (9)		1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à la majorité
ASS Danse Art		2 000,00 €	- €	- €	
Audacce (10)	46 589,03 €	48 844,00 €	48 844,00 €	48 844,00 €	à la majorité
Comité Départ Ski 04 (11)	30 429,45 €	42 181,00 €	42 181,00 €	42 181,00 €	à la majorité

L'envolée (Ressourcerie)	9 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	à l'unanimité
AJC Ubaye (12)	4 000,00 €	7 750,00 €		6 000,00 €	à la majorité
Planète Jeunes (13)	51 000,00 €	54 023,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	à la majorité
Ass Les Marmots (14)	75 400,00 €	75 400,00 €	75 400,00 €	75 400,00 €	à la majorité
Ass Vivre Jeunes (15)	80 132,00 €	88 639,00 €	83 326,00 €	83 326,00 €	à la majorité
Ass Les Marmottes (16)	26 300,00 €	36 270,00 €	30 086,00 €	30 086,00 €	à la majorité
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Secours Populaire		100,00 €	100,00 €	100,00 €	à l'unanimité
Ass Don du Sang (17)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	à la majorité
Conv Ici Télé	46 200,00 €	46 200,00 €	46 200,00 €	30 800,00 €	à l'unanimité
Ass Amaya Body Games	- €	900,00 €	- €	- €	
Badminton		1 000,00 €	- €	- €	
Solidaridat ubaye	700,00 €	1 000,00 €	350,00 €	350,00 €	à l'unanimité
Ass Golf	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	à l'unanimité
Ass EGEE	1 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	à l'unanimité
Cendryn Music	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	
Sabença March Alp (18)		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à la majorité
CCOPL Télémark (19)	- €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à la majorité
Ass Regards Transalpins	2 000,00 €	- €	- €	- €	
Voiles d'en Haut Ass rivages		1 500,00 €	- €	- €	
Association Breole I Brius		6 000,00 €	- €	- €	
AVPVU		6 008,00 €	- €	- €	
Ass Maison Transhumance		6 400,00 €	- €	- €	
Abattoir Guil Durance SMIAGD		9 921,23 €	8 000,00 €	8 000,00 €	à l'unanimité
SpadTribu Ubaye VTT		3 000,00 €	- €	- €	
Amicale anciens Maquisards		Non chiffrée	- €	- €	
Ubaye Tourisme (20)	2 219 427,00 €	2 096 131,00 €	2 096 131,00 €	2 096 131,00 €	à la majorité
Ubaye Tourisme Piter (20)		182 705,00 €	182 705,00 €	182 705,00 €	à la majorité
Divers	- €	- €	35 000,00 €	44 400,00 €	à l'unanimité
Total Art 6574	2 715 462,40 €	2 923 603,23 €	2 893 265,00 €	2 893 265,00 €	

- (1) Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE ESMENJAUD Marie Hélène, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN CHARPENEL Pierre et PAYOT Jean Michel n'ayant pas pris part au vote
- (2) MM. MASSE Roger et TRON Jean Michel n'ayant pas pris part au vote
- (3) Mmes VAGINAY Sophie et ESPANET Martine n'ayant pas pris part au vote
- (4) Mmes VAGINAY Sophie, ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique
- (5) Mmes PIGNATEL Agnès, STUPNIKI Josiane, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie et MM. MASSE Roger, FERRON Jean, PELLOUX Jacques, PAYOT Jean Michel, GILLY Lucien, BOUGUYON Yvan et MARTIN CHARPENEL Pierre n'ayant pas pris part au vote
- (6) Mme OKROGLIC Dominique n'ayant pas pris part au vote
- (7) Mme VAGINAY Sophie n'ayant pas pris part au vote
- (8) Mme VAGINAY Sophie et M. MASSE Roger n'ayant pas pris part au vote
- (9) Mme VAGINAY Sophie MM. MILLION ROUSSEAU Daniel et MASSE Roger n'ayant pas pris part au vote
- (10) M. MILLION ROUSSEAU Daniel vote contre
- (11) Mme OKROGLIC Dominique n'ayant pas pris part au vote
- (12) Mme ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan et MILLION ROUSSEAU Daniel n'ayant pas pris part au vote
- (13) Mmes VAGINAY Sophie et STUPNIKI Josiane n'ayant pas pris part au vote
- (14) Mmes VAGINAY Sophie et OKROGLIC Dominique n'ayant pas pris part au vote
- (15) Mmes ESPANET Martine et STUPNIKI Josiane n'ayant pas pris part au vote
- (16) Mme STUPNIKI Josiane n'ayant pas pris part au vote

- (17) Mme ESPANET Martine n'ayant pas pris part au vote
(18) M. MARTIN-CHARPENEL Pierre n'ayant pas pris part au vote
(19) Mme OKROGLIC Dominique n'ayant pas pris part au vote
(20) Mmes VAGINAY Sophie, PIGNATEL Agnès, MM. BOUVET Patrick, MARTIN CHARPENEL Pierré, BERCHER Francis, TRON Jean Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves et MARTIN Jacques n'ayant pas pris part au vote.

• **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté articles 657341,657358,65738 et 6574.

• **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de ces décisions et notamment les conventions établies conformément à la loi 2000-321 du 12.4.2000 et le décret 2001-495 du 6.6.2001.

• **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

